



Conseil communal de L'Abbaye

L'Abbaye, le

CONSEIL COMMUNAL DE L'ABBAYE SEANCE DU 3 DECEMBRE 2007

Présidence : M. André Meylan, Président.

Scrutateurs : Mme Christiane Rochat et
M. Michel Berney.

Excusés : Mme Brigitt Mathieu, MM. Sylvain Berney, Pierre Golay, Anthony Rochat, Denis Rochat et Laurent Tièche.

Absents : MM. Louis-François Berney et Gaël Berney.

C'est en présence de 32 Conseillères et Conseillers et des 5 membres de la Municipalité que M. le président ouvre cette dernière séance de l'année en invoquant la bénédiction de Dieu sur les travaux du Conseil.

La séance sera suivie de la traditionnelle agape de fin d'année. Environ 35 personnes y participeront.

Le procès-verbal de la séance du 5 novembre 2007 est admis définitivement tel que présenté.

ORDRE DU JOUR

1. Assermentation
2. Préavis n° 8/2007 – Statuts de l'Association scolaire intercommunale de la Vallée de Joux (ASIVJ) ; rapport de la commission
3. Préavis n° 9/2007 – Nouveau règlement de la taxe de séjour pour la Vallée de Joux ; rapport de la commission
4. Préavis n°10/2007 – Budget 2008 ; rapport de la commission de gestion : adoption
5. Communications de la Municipalité
6. Divers et propositions individuelles

1. Assermentation

M. le président procède à l'assermentation de Madame Josiane Wetzel de L'Abbaye. Après la lecture du serment, il l'invite à participer aux débats du Conseil.

2. Préavis n° 8/2007 – Statuts de l'Association scolaire intercommunale de la Vallée de Joux (ASIVJ) ; rapport de la commission

M. Jean-Noël Bifrare lit le rapport préparé par M. Jean-Luc Lecoultré de la Commune du Chenit. La modification principale nécessitant ce préavis est la dissolution au 31 décembre 2007 des commissions scolaires et la création de Conseils d'Etablissement. C'est l'Association de commune qui a été retenue car elle est plus souple et permet à tous les électeurs communaux d'y participer. La commission propose quelques petites modifications à plusieurs articles des statuts. Pour terminer, elle propose au Conseil :

1. D'adopter les Statuts de l'Association scolaire intercommunale de La Vallée de Joux (ASIVJ).
2. D'autoriser la Municipalité à adhérer à l'Association scolaire intercommunale de La Vallée de Joux (ASIVJ).
3. De décharger la commission de son mandat.

La discussion est ouverte. M. Patrick Berkold demande à la Municipalité de donner un exemple de projet pédagogique actuel tel que mentionné dans le préavis ?

Mme Janine Berney, Mple, répond que le programme santé (distribution de pommes à l'école par exemple) entre dans ce contexte.

M. Berktold comprend bien mais le point A du préavis stipule « *donner un avis quand aux orientations socio-éducatives des projets pédagogiques de l'établissement* » pour autant que cette information soit disponible. Un Conseil devra être nommé sans savoir exactement ce qu'est un projet pédagogique. D'autre part, il est fait mention des devoirs surveillés. Cela veut dire que l'Association sera en charge de financer les devoirs surveillés. Est-ce aux communes de compenser les rattrapages des élèves qui ont des difficultés ?

Mme Berney répond que les devoirs surveillés avaient été instaurés par les commissions scolaires à la demande des parents d'élèves qui en payaient la majeure partie, le reste étant payé par la commission scolaire. Depuis 2 ou 3 ans, il n'y a plus eu de demande mais cela pourrait revenir ; il faut savoir que ce serait au Conseil d'établissement et non pas à l'ASIVJ de gérer ce genre de problème de même que les projets pédagogiques.

M. Berktold demande pourquoi le secrétariat est assumé par un membre du personnel administratif de l'établissement. Une rocade entre les secrétaires communaux ne pourrait-elle pas être envisagée ?

Mme Berney répond que les 3 communes financent un poste entre 30 et 40% pour ce secrétariat qui est ainsi occupé par une personne compétente et au courant des différents problèmes. Ce poste existait déjà avec l'ancienne structure.

M. Pierre Vautravers a eu de la peine à trouver la relation entre les enseignants et ce conseil d'établissement. Qu'en est-il de cette liaison ?

Mme Berney, Mpl, répond qu'il faut différencier deux choses. Ce soir, le Conseil communal vote sur la création de l'ASIVJ. Il y a le Conseil d'établissement qui sera créé par l'ASIVJ. Les enseignants n'ont rien à voir avec l'ASIVJ.

La discussion est close.

Le Conseil accepte sans opposition les modifications des articles des statuts proposées par la commission.

Il accepte également les 3 conclusions ci-dessus sans opposition.

3. Préavis n° 9/2007 – Nouveau règlement de la taxe de séjour pour la Vallée de Joux ; rapport de la commission

M. Willy Wetzel, rapporteur, lit son rapport. La nouvelle loi cantonale sur l'appui au développement économique (LDeco) fait disparaître la taxe cantonale de séjour. Le Conseil d'Etat incite les communes à augmenter leur taxe de séjour communale, à raison au moins de l'entier de la taxe cantonale, et signale que le canton pourrait refuser de cofinancer des projets touristiques présentés par les communes qui n'auraient pas augmenté leur taxe de séjour. L'augmentation proposée est de Fr. 2.30 à Fr. 3.- (70cts soit +30%). Il n'y a pas d'augmentation pour les campings et celle-ci n'a pas été augmentée depuis 1980. Il est important de savoir que le montant total des taxes des séjour ne peut être affecté qu'au tourisme avec la répartition suivante :

- 80% à Vallée de Joux Tourisme.
- 10% sur un nouveau fonds régional de soutien aux projets d'infrastructures touristiques.
- 10% aux besoins touristiques des communes.

La commission unanime propose au Conseil communal :

1. D'adopter le nouveau règlement intercommunal de perception de la taxe de séjour tel que présenté.
2. De fixer son entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2008.
3. De relever la commission de son mandat.

La discussion est ouverte.

M. Bernard Muller demande si il y aura un règlement interne pour gérer les 80% revenant à Vallée de Joux Tourisme, par exemple la réalisation d'un prospectus ou autre ?

M. Jean-Louis Reymond, Mpl, répond que le comité fera en sorte que des promotions, projets particuliers ou mises en valeur soient réalisés. Notre commune verse environ Fr. 80'000.- par année.

M. Patrick Berktold demande qui gère le fonds régional de soutien aux projets d'infrastructures touristiques ?

M. Jean-Louis Reymond répond qu'il sera géré par les 3 municipaux responsables. Ce fonds sera réservé pour des activités intercommunales de rénovation diverses.

M. Berkold demande si il existe une évaluation de l'activité de Vallée de Joux Tourisme ?

M. Reymond répond qu'il crée des prospectus, se rend dans des foires suisses ou internationales pour présenter La Vallée de Joux. Il essaie d'améliorer l'accueil et la présence du personnel. Il donnera une réponse plus élaborée lors d'une prochaine séance du Conseil.

M. Xavier Mouquin : à l'heure actuelle, la commune encaisse environ Fr. 34'000.- de taxes et verse environ Fr. 80'000.- par année à Vallée de Joux Tourisme ; avec le nouveau règlement, comment va-t-on procéder ?

M. Jean-Louis Reymond répond que le canevas restera le même ; c'est le mode de financement qui va changer. Une partie de la taxe cantonale qui était reversée sera remplacée par la totalité de la taxe encaissée et versée à raison de 80% à Vallée de Joux Tourisme. La somme de Fr. 80'000.- ne sera pas modifiée, la commune encaissant un peu plus qu'actuellement.

La discussion est close et le Conseil communal accepte à l'unanimité les 3 conclusions ci-dessus.

4. Préavis n°10/2007 – Budget 2008 ; rapport de la commission de gestion : adoption

Le budget 2008 prévoit :

Aux charges :	Fr. 5'820'470.-
Aux recettes :	Fr. 5'802'245.-
Excédent de charges :	Fr. 18'225.-

M. Stéphane Montandon, rapporteur, lit son rapport. La conjoncture s'est améliorée depuis 2005 et le bénéfice imposable des personnes morales a nettement augmenté. Si la Municipalité a un pouvoir décisionnel sur la plupart des comptes, certains sont simplement imposés par l'Etat de Vaud. En 2008, l'Etat corrigera notre facture sociale et notre contribution au fonds de péréquation intercommunale en se basant sur les comptes excédentaires de 2007. Nous allons donc subir une forte augmentation de nos charges alors même que les recettes seront à la baisse. La commission soutient la solution de laisser les estimations « facture sociale (compte 720.3515) » et « fonds de péréquation Commune (compte 220.3520) » tels que présentés dans le budget 2008. Il est alors nécessaire de faire sur les comptes 2007 une provision minimum de Fr. 800'000.-. Pour terminer, la commission de gestion demande au Conseil communal :

1. **De provisionner aux comptes 2007, un minimum de Fr. 800'000.- pour les dépassements de charges en 2008 de la « facture sociale (compte 720.3515) » et du « fonds de péréquation Commune (compte 220.3520) ».**
2. **De prévoir, en cas de recette 2008 plus importante que budgétisée, de ne pas renouveler l'emprunt de Fr. 500'000.- qui arrive à échéance en novembre 2008.**
3. **D'adopter le budget pour l'année 2008 tel que présenté.**
4. **De relever la commission de gestion de son mandat.**

La discussion est ouverte.

Compte 160.4066, Taxes de séjour : M. Xavier Mouquin demande si il a été tenu compte de l'augmentation de la rentrée d'argent suite à l'adoption du préavis ci-dessus.

M. Le syndic répond par l'affirmative, il y a Fr. 13000.- de plus qu'au budget 2007.

Compte 460.3155, Entretien véhicule : M. Patrick Berkold a lu dans le préambule qu'il était prévu un montant de Fr. 4'000.- pour l'expertise du fourgon Opel. Ce montant est-il justifié ?

M. Gil Berney, Mpl, répond qu'il l'est. Après discussions avec le garagiste, cela coûtera moins cher et considérant l'état du véhicule c'est une bonne opération.

La discussion est close.

A la votation, la conclusion 1 est adoptée à l'unanimité.

La conclusion 2 est acceptée à la majorité (2 abstentions).

Les conclusions 3 et 4 sont adoptées à l'unanimité.

5. Communications de la Municipalité

M. Gabriel Gay, syndic, remercie le Conseil pour la confiance accordée à la Municipalité par l'adoption des 3 préavis ci-dessus.

Mme Janine Berney a été élue Juré cantonal avec 146 voix (majorité : 55 voix).

L'inauguration officielle de la clinique Bircher se déroulera le samedi 8 décembre 2007.

La SEVJ présente un projet éolien important pour notre région le mercredi 5 décembre au Casino du Brassus. C'est ouvert à toutes les personnes intéressées.

Concernant la sécurité et la surveillance mutuelle des habitations, un questionnaire tous-ménages pour connaître l'intérêt des citoyens de la Commune de L'Abbaye sera distribué prochainement. La Municipalité attend un grand nombre de réponses. Suivant l'intérêt, suivront une séance d'information et le lancement du concept.

Un questionnaire va être envoyé aux propriétaires de zones à construire. C'est pour connaître les intentions de chacun car actuellement il y a de nombreuses personnes qui demandent des renseignements sur les possibilités de construction de villas dans notre commune.

Les indemnités et traitements seront adaptés au coût de la vie en 2008 (+ 1,6%).

Des paliers ont été recréés dans le lit de la Lionne pour permettre aux truites de remonter la rivière pour y frayer. Coût pour notre commune : 28,5% soit Fr. 8'258.-

Route du Pont. Dans le concept d'aménagement de l'offre touristique par l'élargissement du trottoir de la rade du Pont, il est octroyé à la Commune de L'Abbaye une aide à fonds perdu correspondant à 23% du coût imputable du projet mais au maximum de Fr. 350'000.-. Un prêt sans intérêts, remboursable en 25 ans, de la LIM fédérale, correspondant à 57% du coût déterminant du projet, mais au maximum de Fr. 850'000.-

Mme Janine Berney, Mple, informe le Conseil que l'AVJ se porte très bien. Le chiffre d'affaires a augmenté d'environ 35% en une année. Plusieurs véhicules équipés de technologies limitant les émissions polluantes ont été acquis ce qui diminue la taxe poids lourds. Le nombre de chauffeurs est passé de 9 à 15. La société étudie une extension de sa succursale d'Eclépens. De nouveaux transports de personnes ont été créés avec les entreprises horlogères de la région.

Pour revenir sur la question de M. Berkold, les camps d'étude sont des projets pédagogiques : le tri des déchets pourrait être un très bon projet pédagogique.

M. Jean-Louis Reymond, Mpl, précise que l'organisation du SlowUp sera reconduite année après année, la date du premier dimanche de juillet étant retenue. La décision sera prise quelques semaines après la manifestation.

6. Divers et propositions individuelles

M. Michel Jossevel demande si des démarches ont été entreprises auprès des banques ou de la poste pour la pose d'un distributeur de billets de banque au Pont ?

M. Jean-Louis Reymond, Mpl, répond que des discussions sont en cours avec les banques régionales. L'intérêt est plutôt mitigé. Concernant La Poste, cela ne semble pas plus positif. L'amélioration de la rade du Pont pourrait être un argument pour les relancer.

M. Sergio Cerutti a constaté que chaque année, un avis invite les propriétaires à tailler leurs arbres selon le règlement communal. Y a-t-il un suivi ? Un contrôle est-il fait ? Par qui ?

M. Gil Berney, Mpl, répond que ce sont les employés communaux qui font le tour de la commune et qui signalent les travaux à faire. Cela se fait à l'automne avant l'arrivée de la neige.

M. Bernard Muller demande si la Municipalité est au courant d'une entreprise qui se prétend être mandatée par les communes et l'OTVJ et qui démarché les entreprises régionales pour trouver des fonds pour la réalisation d'une nouvelle carte régionale (coût Fr. 2'500.- pour une annonce). Il est difficile d'obtenir des informations crédibles et plausibles de cette entreprise.

M. Gil Berney, Mpl, répond qu'il n'est au courant de rien.

M. Jean-Louis Reymond, Mpl, précise qu'il a une séance de comité. Il se renseignera mais à ce jour, il n'a reçu aucune information sur ce sujet.

M. Gabriel Gay, syndic, dit qu'il a été réalisé des cartes des villages avec les lieux-dits et le nom des rues, la Municipalité a donné son accord.

M. Pierre Vautravers a constaté que l'hiver est arrivé abruptement ; il a dû peller un samedi de grande bise pour que son épouse puisse aller travailler. Dans le budget 2008, il a également constaté que le montant pour le déblai de neige a diminué. Y a-t-il une volonté de faire des économies ? Des changements sont-ils prévus ? Où est-ce la mise en route des chauffeurs ?

M. Gil Berney, Mpl, répond que cela s'est passé comme ça. Le personnel a peut-être été pris de court. En principe il est prévu que le travail soit fait.

M. Sergio Cerutti revient sur la problématique de la sécurité des cyclistes sur les routes cantonales. Il estime que tout doit être mis en œuvre pour assurer la sécurité à tous les citoyens et utilisateurs des routes. Il demande qu'une étude claire sur les possibilités et les coûts soit réalisée.

M. Gabriel Gay, syndic, répond qu'il n'a pas très bien compris la forme d'intervention de M. Cerutti. Il faut utiliser le règlement du Conseil communal.

M. Cerutti demande alors comment entreprendre ces démarches sans perte de temps.

M. le Président précise qu'il faudrait déposer une motion écrite ou un postulat (art. 55 du nouveau règlement du Conseil communal).

M. Bernard Muller comprend les intentions de M. Cerutti. Il faut le faire en suivant le nouveau règlement. Il faut quand même se rendre compte qu'il ne s'agit pas là d'un projet communal mais bien d'un projet qui doit être réglé au niveau de La Vallée. Si une motion est acceptée au niveau communal, notre Municipalité ne pourra rien entreprendre sans l'accord des deux autres communes. Regarder avec l'ADAEV, l'OTVJ. Que les 3 syndicats étudient le problème.

M. Cerutti est d'accord mais alors quand est-ce que ça démarrera car cela fait un moment qu'on en parle. Il faut aller de l'avant sans trop attendre.

M. Jean-Louis Reymond, Mpl, précise qu'il avait parlé à la dernière séance d'un groupe de citoyens qui se penche sur les problèmes mentionnés par M. Cerutti. Le responsable est M. Bertrand Trachsel du Séchey et il invite M. Cerutti à prendre contact.

M. Gil Berney, Mpl, est d'accord avec la sécurité mais il ne faut pas oublier non plus que de nombreuses personnes gagnent leur vie sur les routes.

M. Patrick Berkold remercie la Municipalité pour avoir fait installer le beamer qui rend très agréable la visibilité et la compréhension de certains dossiers.

La discussion est close.

Le président donne les dates des séances du Conseil en 2008. 17 mars, 23 juin, 29 septembre, 8 décembre. Elles seront indiquées dans le calendrier communal. Le 17 mars étant pendant les vacances scolaires, une éventuelle modification sera communiquée dès que possible.

Le président clos la séance en souhaitant à toutes et à tous ainsi qu'aux familles de belles fêtes de fin d'année et formule tous ses vœux de santé, de bonheur et de réussite pour 2008. Le vacherin et les berbots attendent au café.

La séance est levée à 21h25.

Le Président :

Le Secrétaire :

André Meylan

Jacques Rochat